

I. F. A. R.

Institut de Formation d'Agents de Recherches

Enregistré sous le N° 9134 03 17134 12 Bd. ledru Rollin - B.P. 148 34003 Montpellier CEDEX 01

Tél. : 06 72 21 36 96 Mail : formation.ifar@wanadoo.fr

WEBSITE : www.ifarinfo.com

Emplacement réservé à l'IFAR	BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION D'AGENT DE RECHERCHES PRIVEES COCHER LA FORMATION DEMANDEE : IFAR <input type="checkbox"/> PREPA <input type="checkbox"/>
---------------------------------	---

REEMPLIR OBLIGATOIREMENT TOUS LES CHAMPS
NOM :
PRENOM :
MAIL :
NUMERO DE PORTABLE :
ADRESSE :
NATIONALITE :
NIVEAU SCOLAIRE :
CONNAISSANCES EN DROIT :
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :
STATUT PROFESSIONNEL (demandeur d'emploi, salarié, étudiant, etc...) :

<u>A ENVOYER AVANT LE 29 mai 2010 à :</u> IFAR, BP 148 12, Bd Ledru Rollin 34003 MONTPELLIER CEDEX 1 Accompagné des documents demandés (consulter la notice explicative des Inscriptions).
Fait à
Le
Signature :

I. F. A. R.

Institut de Formation d'Agents de Recherches

enregistré sous le N° 9134 03 17134 12 Bd. Iedru Rollin - B.P. 148 34003 Montpellier CEDEX 01

Tél. : 04 67 58 30 65 - Télécopie Fax : 04 67 58 44 32

INSCRIPTION A LA FORMATION **D'AGENT DE RECHERCHES PRIVEES** SESSION AUTOMNE 2010

RAPPEL SUR LA FORMATION :

L'IFAR délivre le diplôme de Détective- Agent de Recherches Privées. Ce diplôme est nécessaire pour exercer ce métier. La formation se déroule sur Montpellier mais peut également être ouverte sur Lyon ou Paris si le nombre minimum de stagiaires est atteint sur ces zones géographiques.

Le cycle de formation concerne les stagiaires se destinant à exercer la profession de salarié de cabinet, de Directeur de cabinet ou bien d'enquêteur indépendant.

A/ FORMATION IFAR :

Les 1200 heures de formation {700 heures de stage en centre (octobre à mars) et 500 heures de stage en entreprise (mars à juillet)} sont dispensés à raison de 35 heures/semaines.

Il n'existe pas de cours par correspondance.

La formation IFAR est accessible pour ceux qui ont :

- Un bac plus 2 (ou niveau bac plus 2) *Pour les autres vous devrez vous inscrire en formation Préparatoire.*
- Une expérience en droit (minimum de connaissance en droit général appréciable à l'entretien individuel) *Pour les autres vous devrez vous inscrire en formation Préparatoire.*
- Le permis de conduire et un véhicule personnel
- Un casier judiciaire vierge
- Bonne condition physique

B/ FORMATION PREPARATOIRE

Les 420 heures de formation sont dispensées en centre à raison de environ 35 heures par semaine (de octobre à janvier). Si vous réussissez aux examens, vous serez admis à la formation IFAR à la session suivante.

Est accessible pour ceux qui ont :

- Un bac (ou niveau bac)
- Le permis de conduire et un véhicule personnel
- Un casier judiciaire vierge

NB : Pour ceux qui n'ont pas de diplôme mais qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle militaire, de police ou de gendarmerie, il sera possible d'avoir accès à la formation IFAR ou PREPA, sous réserve de la réussite aux entretiens de sélection.

FORMALITES D INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est à envoyer par courrier à
IFAR – service inscription- BP 148, 12, Bd Ledru Rollin 34003 Montpellier cedex 1

**Seuls les dossiers d'inscriptions
envoyés complets (avec l'intégralité des pièces demandées) et avant le 29 Mai 2010
seront prises en compte.**

Ce dossier doit contenir :

- 1- Le bulletin d'inscription « IFAR » ou « PREPA » (téléchargeable sur le site www.ifarinfo.com)
- 2- Un CV
- 3- Une lettre de motivation
- 4- 4 photos d'identité (format réglementaire)
- 5- La photocopie de vos diplômes
- 6- La photocopie du casier judiciaire (extrait n°3) à demander en préfecture
- 7- La photocopie de votre permis de conduire
- 8- Une enveloppe à votre nom affranchie au tarif en vigueur

Après étude de votre dossier, si vous rassemblez les conditions d'admissibilité vous recevrez :

- Une convocation pour un entretien individuel de sélection organisé au mois de juin.
- Le règlement intérieur de la formation.

La formation étant dispensée en effectif restreint, les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles. Il est conseillé d'envoyer son inscription sans délais.

RAPPEL SUR LES DISPOSITIONS FINANCIERES :

- Coût de la formation PREPA : 3200^E (prix de l'action) ; 68,60^E (frais d'inscription) ; 250^E (coût des ouvrages pédagogiques).
- Coût de la formation IFAR : 5140^E (prix de l'action) ; 68,60^E (frais d'inscription) ; 228,67 € et 76,23 € (participation au stage et coût des ouvrages pédagogiques).

Si vous êtes salarié, vous pouvez demander à votre employeur un CIF ou un DIF (Congé ou Droit Individuel à la Formation). Vous pouvez trouver des informations sur le site <http://www.droit-individuel-formation.fr> ou sur <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/formation-professionnelle/conge-individuel-formation.html> .

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez demander au Pole Emploi de votre région si vous pouvez bénéficier d'aide spécifique à votre situation (prolongement des droits assedic, chèque formation, etc...).

Si vous êtes demandeur d'emploi vous pouvez bénéficier d'une subvention de la Région Languedoc Roussillon. Cette subvention, reconductible d'année en année peut être vraisemblablement accordée à nouveau pour la session 2010-2011.

TOUTES LES INFORMATIONS SONT SUR LE SITE.

Pour des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à envoyer un mail à formation.ifar@wanadoo.fr
ou contacter le 06 72 21 36 96 (Melle Martinez)